

MISE EN CONFORMITÉ COVID-19

Pour endiguer la pandémie Covid-19 tout en relançant l'économie, le règlement grand-ducal du 17 avril 2020 modifie sensiblement l'organisation du travail de toute entreprises qui souhaite reprendre ses activités.

eSST, active dans le domaine de la sécurité et santé au travail depuis 2016, a élaboré plusieurs formules pour vous mettre en conformité.

CoronaSST

Nous vous aidons à vous mettre en conformité au Code du travail et plus spécifiquement au RGD du 17 avril 2020 spécifique à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le livrable sera réalisé sous format PDF et possibilité de suivre les formations Covid-19 gratuites.

Phase 1 : Analyse au préalable des documents

- Extrait du Registre de commerce
- Autorisation d'établissement
- Autorisation d'exploitation pour établissements classés / commodo (le cas échéant)
- Nom du travailleur désigné et du délégué à la sécurité (le cas échéant)
- Inventaire des postes à risque
- Evaluation des risques professionnels
- Règlement interne (le cas échéant)

Phase 2 : Séance de travail en visio

- Entretien avec le Travailleur Désigné / Référent Covid-19 / Délégué à la Sécurité et à la Santé
- Réalisation de l'évaluation des risques professionnels liées au Covid-19 comprenant un diagnostic de conformité en matière de Sécurité et Santé au Travail (déclaratif)
- Identification des situations dangereuses liées au Covid-19

Phase 3 : Mise à jour de l'EVRP

- Co-rédaction de l'évaluation des risques professionnels en utilisant notre outil eSST monitoring

Phase 4 : Séance de travail en visio

- Cotation des risques
- Plan d'amélioration des conditions de travail
- Priorisation des actions correctives

	Non classé	Établissement classé (commodo)
< 15 salariés	1850 €/htva	2450 €/htva
< 100 salariés	2150 €/htva	3250 €/htva
> 100 salariés	sur demande	sur demande

Vade-mecum Covid-19 gratuit

Information et sensibilisation par notre Vade-mecum Covid-19. La version actuelle ainsi que toutes les mises à jour vous sont envoyées gratuitement sur simple demande:

<https://esst.lu/vade-mecum-employeurs-covid-19/#vade-mecum>

Formations Covid-19 gratuites

Les formations sont organisées 1 fois par semaine en public et à la demande pour les clients CoronaSST.

Formation 1

La responsabilité de l'employeur face à la situation de crise sanitaire Covid-19.

- Webinaire de 30 minutes avec support actualisé de formation

Formation 2

La responsabilité du travailleur désigné, du délégué à la sécurité et à la santé, du secouriste et du référent Covid-19 face à la situation de crise sanitaire Covid-19.

- Sur base des supports STI/STM
- Webinaire de 30 minutes avec support actualisé de formation
- Une évaluation des connaissances sera effectuée en fin de formation
- Un certificat de réussite sera émis

Formation 3

Quarts heures sécurité (consignes Covid-19 à respecter, lavage des mains, port du masque, ...).

- Sur base des supports STI/STM
- Webinaire de 30 minutes avec support actualisé de formation
- Une évaluation des connaissances sera effectuée en fin de formation
- Un certificat de réussite sera émis